



**Titre du projet:** Une Approche d'Economie Circulaire pour la Conservation de l'Agro-Biodiversité dans la Région du Souss Massa Draa

**Résultat du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF):**

**Effet 5.** Les principes de la charte nationale sur l'environnement et le développement durable seront mis en œuvre en veillant à la cohérence des stratégies et des priorités intersectorielles dans les domaines de l'environnement, de l'adaptation au changement climatique et de la gestion de risques, et en renforçant la convergence territoriale dans les zones et les populations les plus vulnérables, avec une attention toute particulière pour la dimension de l'égalité hommes-femmes

**Résultats du Plan d'Action Commun (PAC UNDAF):**

**Produit 5.1 :** Les principaux acteurs sont appuyés pour mettre en cohérence les stratégies nationales et sectorielles avec la charte nationale de l'environnement et du développement durable (CNEDD) – axes d'interventions 5.1.2 – 5.1.3 et 5.1.4

**Produit 5.2 :** Des plans et de projets territoriaux de développement dans les zones ciblées sont mis en œuvre en tenant compte des dispositions de la Charte nationale de l'environnement et du développement durable - axe d'intervention 5.2.2

**Produit 5.4 :** les capacités des acteurs clés\* pour l'accès au fonds sont renforcées pour accompagner l'opérationnalisation de la Charte EDD - axe d'intervention 5.4.2

**Partenaire de mise en œuvre :** Agence pour le Développement Agricole (ADA)

#### Breve description du projet

Dans le cadre de la coopération entre le Royaume du Maroc et le PNUD, le projet « Approche d'Economie Circulaire pour la Conservation de l'Agro-biodiversité dans la région du Souss-Massa-Draa au Maroc » a été élaboré en visant la conservation de l'agro-biodiversité dans le Souss Massa Draa (SMD). L'objectif à long terme proposé par ce projet est d'introduire le Paiement pour les Services Ecosystémiques (PSE) en tant que mécanisme innovant pour inverser la perte et la dégradation de l'écosystème Arganier. Ceci, en association avec la valorisation (labellisation et commercialisation) de 2 produits de terroir issus de cet écosystème, à savoir l'huile d'Argan et le miel.

Le projet agira aux travers de 4 composantes interconnectées. La composante Une, concernera la création d'un environnement habitant pour l'introduction des PSE au Maroc en adressant les changements institutionnels, politiques et législatifs nécessaires à la mise en place et le pilotage d'un tel mécanisme dans le SMD. A travers la composante 2, le projet renforcera les capacités techniques pour la mise en œuvre de modèles PSE dans le SMD et préparera ainsi le terrain pour une réplique nationale des concepts et des outils PSE via la dissémination des leçons apprises et l'échange d'expériences avec d'autres projets et programmes. Les activités de la composante 3 permettront de promouvoir une production organique, durable et respectueuse de la biodiversité via un schéma de labellisation et de commercialisation adaptées aux produits de l'écosystème Arganier. En capitalisant sur les 3 premières composantes, le projet entamera un investissement pilote de type PSE à travers la Composante 4 en tant que moyen de promotion, de conservation et d'exploitation durable de la biodiversité et les services écosystémiques qui y sont associés dans l'écosystème Arganier.

Période de programmation : 2014-2019

Project ID : 00089921

Award ID : 00080094

Durée du projet : 5 ans

Date de début : 01/07/2014

Date de fin : 30/06/2019

Arrangement de gestion : mise en œuvre nationale (NIM)

Date de la réunion du comité local d'examen du projet (LPAC) : 21/05/2014

Budget total : 10 147 272 USD

Resources allouées :

- FEM: 2 647 272 USD
- PNUD : 200 000 USD
- MAPM: 7 300 000 USD

Approuvé par l'Agence de Développement Agricole (ADA):

Directeur Général  
de l'Agence pour le Développement  
Agricole

Approuvé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) :

Mohammed EL GUERROUJ

Abdelhak J. LOUEZATI

12/06/14



2